

Interpellation citoyenne – Conseil communal du 19 mai 2016

Objet : Ouverture des commerces le dimanche dans certains quartiers d'Ixelles

Porte-parole : Mme Jeanine Rosier

Nous avons appris que le 17 décembre 2015, le Conseil communal d'Ixelles a voté la demande que plusieurs rues d'Ixelles soient reconnues comme zone touristique. A notre connaissance, le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, Monsieur Willy Borsus, a accordé le 8 mars dernier, aux quartiers de la Toison d'Or et du goulet Louise, le statut de zone touristique qui autorise les commerçants à ouvrir 7 jours sur 7 et ce 24h sur 24h.

Cela nous pose question sur différents points :

Situation dans le commerce

Le secteur du commerce compte plus de 230.000 travailleurs/euses et représente 5% du PIB belge. Nous souhaitons attirer votre attention sur un problème qui touche déjà de nombreuses familles mais qui est susceptible de prendre plus d'ampleur, en particulier sous la pression de multinationales: l'extension du travail du dimanche.

Beaucoup d'enseignes sont à la recherche de solutions pour maintenir leur part de marché et voient dans l'extension des heures d'ouverture et du dimanche une solution potentielle.

Les villes et communes ont souvent investi dans la rénovation urbaine et tentent de promouvoir les centres villes à travers des journées d'achat le dimanche. D'autres font usage de la reconnaissance comme centre touristique pour pouvoir ouvrir les magasins dans leur ville jusqu'à 47 dimanches par an. Et les travailleurs/euses du secteur subissent ces changements dans leurs conditions de travail sans pouvoir prendre part au débat.

L'ouverture des magasins le dimanche impacte la vie des travailleurs/euses salariés mais aussi des consommateurs/trices : contraintes pour certain-e-s, libertés chèrement payées pour les autres.

Point de vue des travailleurs/euses

Etre travailleur/euse salarié dans le secteur du commerce en Belgique implique pour certains de devoir travailler le dimanche. Même si les règles interdisent le travail du dimanche, le secteur du commerce bénéficie de nombreuses dérogations souhaitées par les enseignes de la grande distribution et qui tuent le réel indépendant/e, l'artisan/e.

Au sein même de ce secteur, tous les travailleurs/euses ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail le dimanche. Ces conditions de travail dépendent du type de magasin qui l'emploie mais aussi des zones où se situe le commerce (reconnue touristique ou non).

Dans les zones touristiques on peut obliger les salariés à travailler le dimanche. Or, ces travailleurs/euses ne retirent aucun avantage de cette prestation particulière...C'est une dérive inacceptable car de nombreux travailleurs/euses du commerce ne travaillent plus le dimanche sur base volontaire mais sont forcés à prêter le dimanche sans compensation.

Ils doivent prester 6 jours par semaine (même à temps partiel) et il devient aussi impossible de concilier vie privée-vie professionnelle. Les souffrances au travail sont de plus en plus nombreuses.

Cette destruction des droits des travailleurs/euses est une attaque contre une protection sociale essentielle : perte du repos du dimanche, augmentation des jours prestés sur la semaine alors que les combats menés ont permis le passage à 5 jours dans une partie du secteur, voire à 4 jours pour certains temps partiels.

Dans les entreprises structurées du commerce (CP 311,312,202), des représentants syndicaux veillent au respect de la règle de volontariat du travailleur/euse. Ce travail atypique n'est donc pas contraint et il est valorisé par du sursalaire et/ou du repos compensatoire. Mais il ne faut pas croire que les travailleurs/euses ont le droit de refuser une prestation le dimanche.

C'est méconnaître la réalité du monde du travail.

Aucune réglementation ne protège réellement les travailleurs/euses contre la discrimination et les représailles s'ils venaient à refuser des prestations le dimanche. Pas d'embauche, pour ceux qui ne voudraient pas travailler le dimanche. Cela revient donc à rendre l'emploi tributaire de l'acceptation du travail le dimanche.

Concilier vie privée et vie professionnelle devient très difficile. Quelle vie de famille lorsqu'un des parents travaille le samedi, l'autre le dimanche ? Quelles solutions pour les enfants, dans leur prise en charge ? Quelle vie associative, citoyenne, sportive, culturelle, philosophique ou autre ?

Le travail du dimanche est au cœur des débats de société parce que le dimanche est au cœur de la vie sociale. Temps de repos et de ressourcement, temps de disponibilité à soi-même et aux autres, temps où sont enfin possibles les rencontres amicales et familiales.

Dans une société atomisée dominée par le mercantilisme, le vivre-ensemble devient quasi impossible.

Une souffrance au travail de plus en plus importante.

L'augmentation des rythmes de travail, la complexification des tâches, la réduction du nombre de travailleurs/euses, la flexibilité, les exigences grandissantes des clients et la pression sur les travailleurs/euses, sont autant de causes qui amènent souffrance au travail, maladies, *burn out*. Permettre ou étendre la possibilité du travail le dimanche ne fera qu'aggraver les problèmes de santé au travail: fatigue due à l'augmentation des amplitudes de travail, stress dû à la difficulté de concilier vie professionnelle et vie privée.

Le travail du dimanche est mauvais pour l'emploi. La création d'emplois est illusoire dans la mesure où l'ouverture des commerces le dimanche ne changerait en rien le niveau du pouvoir d'achat des ménages (qui dépend de facteurs macro-économiques) et ne ferait que répartir sur 7 jours le volume d'affaires jusque-là réalisé sur 6. Au contraire, le surcoût engendré par l'ouverture des magasins un jour de plus, ainsi que le transfert probable de parts de marché du petit vers le grand commerce, pourraient conduire à une baisse du

volume de l'emploi et de surcroît, porteraient atteinte à l'équilibre entre les différentes formes de commerce.

Il n'existe pas aujourd'hui de statistiques de l'impact sur l'emploi du travail du dimanche. Nous basant sur nos constats dans les grandes enseignes commerciales, nous observons des réductions systématiques du volume de l'emploi depuis une décennie. Les ouvertures du dimanche n'ont pas créé d'emploi dans les grandes enseignes. Il est totalement illusoire de croire que dans le commerce de détail indépendant, la donne soit différente.

De plus, la généralisation du travail du dimanche entraînera inévitablement la disparition des réels tous petits commerces, des artisans et des marchés traditionnels. L'Union des classes moyennes(UCM) et l'UNIZO s'opposent d'ailleurs à toute extension des ouvertures.

Lorsque les magasins ouvrent le dimanche, ils risquent d'entraîner d'autres secteurs à devoir prester le dimanche (sociétés de nettoyage, sociétés de gardiennage, fournisseurs mais aussi milieux d'accueil...).

Du point de vue économique.

On peut se demander pourquoi certains employeurs pensent à ouvrir leurs magasins le dimanche. Celui-ci ne peut être rentable que si le chiffre d'affaires rapporté à la masse salariale est au moins aussi élevé le dimanche que la semaine. A pouvoir d'achat donné, cela n'est possible que par détournement du trafic commercial. De fait, les magasins ouverts le dimanche captent une partie du budget des ménages qui n'est plus disponible pour d'autres achats. Les commerçants qui n'ouvrent que la semaine pâtissent ainsi directement des dépenses dominicales.

Travailler le dimanche n'est pas un atout pour l'activité économique car c'est aussi la disparition programmée des petits commerces, des artisans et des marchés traditionnels et, par voie de conséquence, la perte des emplois associés.

Compte tenu de ce qui précède, la CSC d'Ixelles interpelle le Conseil communal et le Collège afin d'avoir des réponses à 3 questions :

- 1) **Avez-vous rencontré les partenaires sociaux (organisations syndicales, organisations de classes moyennes) afin d'établir une concertation au sujet de l'impact sur les conditions de travail qu'aura l'augmentation du travail dominical ?**
- 2) **Dans un secteur majoritairement féminin, où $\frac{3}{4}$ des travailleurs/euses sont à temps partiel et n'ont que 4 samedis de congés par an, ne pensez-vous pas que l'ouverture des commerces le dimanche nuise à la vie familiale et sociale de ces personnes ?**
- 3) **Comment comptez-vous garantir l'obtention d'un sursalaire pour les travailleurs/eues du dimanche, étant donné que la transformation d'un territoire en zone touristique n'oblige plus l'employeur à verser celui-ci ?**

D'avance, notre section locale de la CSC d'Ixelles, vous remercie pour la bonne suite que vous donnerez à ces questions et je vous remercie pour votre attention.

Jeanine Rosier